



nouvelle article sur l'acte de vente

Par **detty**, le **12/04/2022** à **18:30**

bonjour, Je viens d'être informé qu'il y avait une clause qui s'ajoute sur l'acte de vente à deux jours de la signature. je vais donc renoncé à l'achat mais ayant envoyé le prix de la maison au notaire combien de temps faut il attendre maximum avant d'avoir le renvoi de notre paiement?

d'avance merci à ceux qui pourront me répondre

Par **Marck.ESP**, le **16/04/2022** à **11:52**

Bonjour

Nous ne sommes donc pas dans le délai imposé de 14 jours après compromis. S'il y avait un délai Dans ce cas. Cela se fera "au plus vite" après que le notaire ait accompli ses formalités.

Mais vous pouvez lui poser la question.